



PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, 14 février 2023

Fin de l'épisode de pollution en Gironde

Selon les données transmises ce jour par ATMO Nouvelle-Aquitaine, l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air en Nouvelle-Aquitaine, les niveaux de particules PM10 sont légèrement redescendus sous le seuil de 50 micro-g/m³, entraînant la levée de la procédure d'information et de recommandations en Gironde, en vigueur depuis vendredi 10 février dernier.

Les mesures prises par arrêté préfectoral du 10 février 2023 sont donc levées ce jour à 12h00.

L'épisode de pollution que le département de la Gironde a connu, était essentiellement dû à l'utilisation du chauffage au bois dans cette période froide dont les conditions météorologiques anticycloniques stables et les inversions de températures nocturnes ne favorisaient pas la dilution des polluants dans l'atmosphère.

Il est toutefois rappelé que les bonnes pratiques en matière de chauffage au bois sont disponibles sur : <https://bien-se-chauffer-au-bois-nouvelle-aquitaine.org/les-bons-gestes/>

Par ailleurs, la perspective de passage en circulation différenciée sur l'agglomération bordelaise a été évaluée et aurait pu intervenir si la procédure d'alerte avait été maintenue, engendrant la nécessité d'afficher les vignettes Crit'Air requises pour circuler dans l'intra-rocade. Tous les usagers concernés sont donc invités, s'ils ne l'ont déjà fait, à commander et afficher ces vignettes sur leur pare-brise : <https://www.certificat-air.gouv.fr/> .

Pour en savoir plus : consulter le site internet : www.atmo-nouvelleaquitaine.org .